



**Culture
Montréal**

**Mémoire sur le projet de Plan
d'urbanisme et de mobilité 2050
Pour une vision de l'aménagement culturel
du territoire**

Septembre 2024

Table des matières

À propos de Culture Montréal.....	4
Introduction	4
1. Jeter un autre regard sur l'urbanisme et la mobilité.....	6
1.1 Pour une vision de l'aménagement culturel du territoire	7
1.2 Préserver et valoriser le patrimoine et les paysages.....	9
1.2.1 Inclure le patrimoine culturel immatériel.....	9
1.2.2 Revitaliser les grands ensembles patrimoniaux et les lieux de culte.....	10
1.2.3 Encourager l'occupation transitoire.....	11
1.3 Poursuivre l'intégration de l'art dans la ville	12
1.3.1 Favoriser l'expérimentation en art public éphémère et temporaire	12
1.3.2 Renforcer les entrées de ville et les lieux marquants du territoire par l'art public	14
1.3.3 Intégrer les artistes, créatrices et créateurs en amonts des démarches de planification et d'aménagement.....	15
1.3.4 Préserver les espaces de création dans la ville	17
1.4 Renforcer les espaces publics comme vecteurs d'expériences collectives.....	19
1.4.1 Stimuler la vie culturelle nocturne.....	19
1.4.2 Assumer notre nordicité	21
1.4.3 Renforcer la place de l'école comme lieu de vie collective	22
1.4.4 Faciliter le déploiement des marchés de rue éphémères.....	23
1.5 Miser sur la promenabilité et la mobilité durable	24
1.5.1 Intégrer la notion de promenabilité.....	24
1.5.2 Mettre au point une signalisation d'orientation et d'interprétation efficace	26
1.5.3 Aménager un parcours riverain dans l'est.....	27
1.5.4 Prendre en compte la vie culturelle dans la stratégie de mobilité durable	28
2. Territoires stratégiques	30
2.1 Diversifier les territoires emblématiques et poursuivre leur mise en valeur	30

2.1.1 Pôle Maisonneuve.....	30
2.1.2 Centre-ville.....	31
2.1.3 Vieux-Port.....	33
2.1.4 Vieux-Montréal.....	34
2.1.5 Mont Royal.....	35
3. Gouvernance et mise en œuvre	37
3.1 Planification en continu	37
3.2 Conditions relatives à la capacité de réalisation	38
3.3 Processus d’approbation des projets et instances consultatives.....	38
3.4 Coordination avec et entre les arrondissements ainsi qu’avec les organismes gouvernementaux, métropolitain et régionaux.....	40
3.5 Suivi et reddition de comptes	41
3.6 Fiscalité et requalification urbaine	41
3.7 Le 400 ^e anniversaire de montréal	42
Annexe Liste des recommandations.....	43
Remerciements	47

À PROPOS DE CULTURE MONTRÉAL

Culture Montréal est un organisme indépendant et non partisan qui, depuis plus de 20 ans, rassemble toute citoyenne et tout citoyen reconnaissant le rôle fondamental de la culture dans l'essor de la métropole. Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation et d'intervention dont la mission est d'ancrer la culture au cœur du développement de Montréal. L'organisme est reconnu comme un conseil régional de la culture par le ministère de la Culture et des Communications. Ce mémoire a été réalisé en collaboration avec nos commissions permanentes du cadre de vie, de l'art public et de culture et transition écologique.

INTRODUCTION

Culture Montréal prend part à cette consultation et se réjouit de voir la Ville de Montréal se doter du troisième plan d'urbanisme de son histoire. Depuis sa fondation en 2002, Culture Montréal s'intéresse particulièrement aux enjeux culturels territoriaux. En 2017, cette expertise est renforcée par la création des commissions permanentes de l'art public et du cadre de vie composées d'expertes et d'experts bénévoles qui réfléchissent à l'apport de la culture au développement du territoire. Actuellement, les travaux en cours pour créer une nouvelle commission sur l'aménagement culturel du territoire permettent d'enrichir la réflexion sur de tels liens.

Culture Montréal salue l'initiative de la Ville de Montréal de lancer une consultation publique autour de cet ambitieux projet de *Plan d'urbanisme et de mobilité 2050*, une consultation très attendue tout comme l'adoption et la mise en œuvre de ce Plan que nous considérons comme un véritable pacte social pour l'avenir de Montréal. Par ailleurs, nous nous réjouissons que cette consultation publique soit portée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui, depuis sa création, joue un rôle charnière permettant à la société civile de s'informer et de s'engager sur les grands projets d'aménagement qui façonnent la métropole et qui pousse la Ville à faire preuve d'exemplarité et d'ambition. Avant de plonger dans le vif du sujet, il nous apparaît également nécessaire de reconnaître l'importance majeure du travail déployé par les équipes derrière la rédaction de ce projet d'une grande ampleur et, auparavant, du *Projet de Ville Réflexion 2050*¹.

À la suite de la lecture du document, nous soulignons l'ambition affichée au niveau de la transition socioécologique dans la formulation de mesures progressistes et encourageantes dans un contexte de limites environnementales et d'accélération de la crise climatique. Nous saluons également l'accent mis sur la volonté de réconciliation et d'implication des peuples

¹ Réflexion à laquelle a d'ailleurs collaboré Culture Montréal par un [mémoire](#) et l'organisation d'un webinaire sur le rôle des artistes dans l'aménagement du territoire.

autochtones dans la mise en œuvre de ce prochain plan d'urbanisme, même si l'on peut s'interroger sur la portée concrète des intentions formulées dans le cadre d'un tel instrument d'orientation de l'aménagement. Nous soulignons les nouvelles approches proposées en vue de favoriser une meilleure appropriation de l'espace public par la population montréalaise. Nous constatons que la Ville a effectué un travail approfondi sur l'Est de Montréal, un territoire prioritaire pour Culture Montréal, en identifiant près d'une trentaine de secteurs d'opportunité, tant à l'échelle métropolitaine que des quartiers. Finalement, nous appuyons l'importance accordée au concept d'expérience urbaine renouvelée qui doit guider l'action en urbanisme et en transport afin que Montréal puisse préserver, mettre en valeur et accompagner l'évolution de son cadre bâti avec ses quartiers, son patrimoine culturel et naturel et ses paysages.

Néanmoins, force est de constater le recul de la culture dans le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité. En effet, plus de trente ans en arrière, le premier plan d'urbanisme de 1992 témoignait autant d'un intérêt pour la ville existante – dans ses caractéristiques morphologiques et typologiques – que pour celle perçue et vécue par sa population avec une réelle mise en relief de ses caractéristiques et ses forces émanant de la culture. Dès le premier chapitre, une sous-section traitait de Montréal comme d'une métropole culturelle d'envergure et débute par « Qui dit Montréal, dit culture »². Dans le second chapitre, on identifiait la « fonction culturelle » comme l'une « des assises du rayonnement de Montréal »³. À travers le troisième chapitre dédié aux activités urbaines, une large place était accordée aux activités culturelles qui font la signature de la ville, telles que les grands pôles culturels, les festivals et événements culturels d'envergure, les grands équipements culturels de qualité qui parsèment son territoire ou l'importance de miser sur le développement des attraits touristiques montréalais.

La présence significative des enjeux culturels et patrimoniaux dans le Plan d'urbanisme de 1992 a contribué à modeler la vision stratégique du Montréal du tournant du nouveau millénaire et c'est ce qui est attendu avec ce nouveau PUM 2050. Lors de la consultation sur le *Projet de Ville*, Culture Montréal a fait état de l'importance de retrouver au cœur du futur plan une montréalité réellement incarnée à travers une proposition qui permette de reconnaître les contours et l'âme de la métropole qui est résolument culturelle. En ce sens, en plus des dimensions sociales, économiques et environnementales qui forment les trois axes principaux du présent projet, le PUM 2050 devra impérativement intégrer une dimension culturelle forte et transversale. Il est primordial que la Ville se dote d'une feuille de route s'ancrant solidement dans le territoire, mais également dans l'ensemble des éléments qui fondent la personnalité et l'art de vivre montréalais.

² Ville de Montréal, « [Réussir Montréal | Les orientations et les stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal](#) », 1992, p.3.

³ *Idem*, p.22.

1. JETER UN AUTRE REGARD SUR L'URBANISME ET LA MOBILITÉ

Jeter un autre regard sur l'urbanisme et la mobilité suppose de considérer, en premier lieu, ce qui distingue Montréal des autres métropoles à travers le monde, c'est-à-dire tout un ensemble de caractéristiques géographiques, historiques, sociales et culturelles dont nous avons hérité et qui ont forgé sa personnalité. Citons-en quelques-unes.

Tout d'abord le caractère insulaire, entre fleuve et rivière, ainsi que le mont Royal influent fortement sur la configuration spatiale et l'appropriation du territoire. Les premiers établissements humains se structurent en fonction et en relation de ces particularités topographiques et hydrographiques : « cette particularité du parcellaire influence la disposition du premier réseau routier, ainsi que la constitution des paroisses (...) Ainsi, le territoire de l'île ne se développe pas uniformément : (...) la partie nord se peuple plus rapidement que la partie sud-ouest, et la périphérie se développe avant l'intérieur »⁴.

Les lieux fondateurs, du bourg Ville-Marie au Vieux-Pointe-aux-Trembles en passant par le Sault-au-Récollet ou Lachine, se distinguent par une physionomie propre et un patrimoine d'exception constituant un témoignage toujours actuel et visible de l'histoire de Montréal et de son évolution à travers le temps. La formation et la transformation du bourg Ville-Marie est un exemple précieux renvoyant « aux traditions médiévales d'établissement des villes fortifiées européennes et à l'histoire de l'établissement du peuple québécois en Amérique du Nord »⁵.

L'architecture, quant à elle, se démarque depuis le 19^e siècle par une superposition de styles différents, mêlant édifices en pierre grise et en brique, maisons victoriennes à tourelle, *shoebox* unifamiliales⁶ ou encore *plex* et ruelles qui incarnent incontestablement l'une des facettes de l'identité montréalaise et de son art de vivre.

La diversité du patrimoine archéologique, religieux, industriel, immatériel constitue l'un des véhicules privilégiés des multiples histoires qui composent l'identité de Montréal : la présence ancestrale autochtone, les périodes française puis britannique, les différents apports de l'immigration, tous contribuant à l'habitabilité de la métropole et à son essor.

Même si Montréal a été une métropole économique avant d'être une métropole culturelle, son extraordinaire foisonnement créatif artistique et culturel est incontestablement sa signature

⁴ Jean-Claude Robert, « Atlas historique de Montréal », Libre Expression, 1993, p. 43 (via le [Conseil du patrimoine de Montréal](#)).

⁵ François Racine (sous la direction de), « Lire et comprendre les environnements bâtis au Québec, la morphologie urbaine au service d'une démarche d'aménagement durable », Presses de l'Université du Québec, 2022, p. 117.

⁶ Héritage Montréal, « [Quelle est la personnalité de votre maison ?](#) », 2021.

contemporaine. Ce dynamisme est le fruit d'une lente évolution, entre ruptures et mobilisation collective. Celle-ci prend une impulsion au XX^e siècle avec la réalisation de multiples équipements (théâtres, galeries d'art, musées, bibliothèques, etc.), connaît un nouveau souffle émancipateur avec des mouvements comme celui initié par le manifeste du *Refus Global*, lancé en 1948 à la Librairie Tranquille, accède à la reconnaissance internationale avec Expo 67 et vit un tournant décisif en 2007 avec le *Rendez-vous Montréal, métropole culturelle* qui met de l'avant des projets concertés comme le Quartier des spectacles

Ces quelques éléments constitutifs de l'identité de Montréal relèvent d'une perspective historique qui fait actuellement défaut au projet de PUM. Elle est pourtant essentielle, car c'est à travers le partage d'une mémoire et l'inscription dans une continuité que l'on peut créer un sentiment d'appartenance au lieu, à sa matérialité, à son histoire pour que chacune et chacun puisse se projeter dans le Montréal de 2050. Beaucoup de choses ont été écrites sur Montréal et ses quartiers. Il serait judicieux et enrichissant que des extraits pertinents de ces écrivains — essayistes, historiens, poètes, romanciers — se retrouvent dans la version finale du PUM 2050.

RECOMMANDATION 1

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'enrichir le futur PUM d'un préambule qui mette en lumière la personnalité et l'unicité de la métropole montréalaise.

1.1 POUR UNE VISION DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

La présence fragmentée de la culture dans le projet de PUM 2050 et l'interprétation restrictive qui en est faite, essentiellement à travers les équipements dans l'orientation 6 du chapitre 2, démontrent la nécessité de mettre en lumière une approche « alliant judicieusement l'ancien et le nouveau » et qui constitue « un antidote à l'uniformisation des territoires »⁷ : l'aménagement culturel.

⁷ François Poulin, Amandine Rambert, Geneviève Dion, Lori-Jeanne Bolduc, « L'aménagement culturel du territoire », in *Urbanité*, revue de l'Ordre des urbanistes du Québec, automne 2019, p. 27.

L'importance du rôle de l'art et de la culture réside assurément dans le fait de conférer une dimension esthétique et une dimension festive à la ville. Mais ils servent aussi à modifier la perception que nous avons de notre territoire, par exemple en détournant un espace de ses usages habituels ou par la requalification d'un édifice patrimonial. Ils peuvent nous servir à appréhender autrement le territoire, à mettre en valeur la mémoire et l'identité d'un lieu ou à créer des rencontres fortuites et donc à renouer avec une certaine pratique de l'espace public conçu comme expérience relationnelle. Il est d'autant plus important aujourd'hui, à l'heure de la vitesse et de l'hyperconnectivité, de créer des îlots de décélération. De plus, la culture peut constituer un excellent outil au service de la transformation des territoires en impliquant les habitants dans les processus et en favorisant l'appropriation des projets⁸. Le patrimoine, quant à lui, constitue un marqueur identitaire et culturel fort, favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance au lieu. En agissant comme un intermédiaire entre le territoire et ses habitants, il participe à la préservation d'une mémoire collective et à la création d'un récit commun. L'art, la culture et le patrimoine, par leur contribution à la qualité de vie et l'authenticité des quartiers, par le lien qu'ils créent entre les gens et le territoire, par les représentations qu'ils véhiculent, constituent ainsi une clé servant un aménagement du territoire qui crée du sens et de la cohésion sociale. En outre, en contribuant directement au mieux-vivre en ville et en nous permettant de prendre conscience de notre environnement et des écosystèmes dont dépend la ville, ils sont parties prenantes du grand mouvement de la transition écologique.

L'aménagement culturel constitue donc une vision du territoire qui implique la reconnaissance de l'existant. Son objectif est de mettre en valeur l'histoire et l'identité du lieu en accordant une attention particulière aux aspirations et aux pratiques des habitants. À cette fin, il convoque l'ensemble des composantes de son environnement naturel et bâti, en particulier l'art public, le patrimoine, l'espace public, l'architecture, les paysages et le design.

Ainsi, l'aménagement culturel s'inscrit parfaitement dans la vision plus globale, telle que formulée dans le projet de PUM 2050, d'une ville à échelle humaine, conviviale, inclusive, favorisant le bien-être et accompagnant les transformations nécessaires liées à la transition écologique⁹.

⁸ Voir à ce sujet l'excellent « [Guide pour la co-construction d'un projet culturel municipal avec les habitants](#) », réalisé en France pour l'Agence nationale pour la cohésion des territoires.

⁹ À noter que l'aménagement culturel constitue une approche reconnue et promue par le gouvernement du Québec depuis la publication du document d'accompagnement [Territoire hérité, habité, légué](#)⁹ en 2017. D'autres documents stratégiques y font référence, comme le [Plan métropolitain de développement en culture et patrimoine 2023-2033](#), la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) qui appellent les ministères et organismes à agir en priorité pour appuyer les efforts des municipalités à intégrer l'approche durable dans leurs interventions à travers notamment l'aménagement culturel du territoire.

RECOMMANDATION 2

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer une place clairement affichée pour la culture au service d'un aménagement qui crée du lien et du sens et qui mette l'humain au centre des préoccupations, dans le chapitre sur la vision du PUM, particulièrement dans le chapitre 1.3 intitulé *Notre expérience urbaine renouvelée*.

1.2 PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

La richesse du patrimoine montréalais, qu'il soit bâti, paysager, industriel, religieux constitue l'une des composantes majeures de l'identité culturelle et territoriale de la métropole qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. À cet effet, l'intégration dans le PUM de la préservation du patrimoine et des paysages au sein de l'approche d'intensification urbaine ainsi que la prise en compte des caractéristiques morphologiques du milieu dans l'évolution de la forme urbaine constituent une bonne nouvelle. Cela nécessitera toutefois des analyses fines des milieux - certaines étant déjà disponibles ou en voie de l'être - et des parties prenantes à la fois informées et sensibles à l'importance de ces enjeux. En outre, la notion de cobénéfice jouera un rôle majeur dans ce jeu entre les interventions sur la forme urbaine et leurs impacts. D'où l'importance de la mise en œuvre¹⁰ du PUM incluant les outils et ressources permettant de comprendre et de requalifier l'existant, ainsi que de prévenir les démolitions. Par ailleurs, l'absence de prise en compte dans le PUM de la question de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine culturel immatériel constitue indéniablement un angle mort

1.2.1 INCLURE LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La ville revêt un double visage, « à la fois territoire et population, cadre matériel et unité de vie collective, configuration d'objets physiques et nœud de relations entre sujets sociaux »¹¹. À la ville matérielle s'ajoute donc la ville vivante, laquelle suppose aussi de considérer les traditions, savoir-faire et pratiques sociales et culturelles des habitants.

En effet, il existe à Montréal tout un ensemble de coutumes, techniques artisanales ou expressions artistiques et culturelles transmises au fil du temps qui contribuent à la vitalité

¹⁰ Voir la section 3 « GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE » de ce présent mémoire.

¹¹ Yves Grafmeyer, Jean-Yves Authier, « *Sociologie urbaine* », Armand-Collin, 2015, p.8.

culturelle locale¹² et participent à forger l'identité de la métropole et de ses quartiers. Qu'elles soient issues des cultures ancestrales autochtones, des traditions populaires québécoises ou de l'immigration, ces activités et pratiques sont le témoignage vivant de l'enracinement et de l'évolution d'une population diversifiée sur son territoire.

En 2022, l'UNESCO a mené une réflexion sur l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans d'aménagement urbain, soulignant que celui-ci a un impact direct sur la cohésion sociale et le bien-être. L'UNESCO avance que l'aménagement urbain joue un rôle pour « faciliter la sauvegarde du patrimoine vivant en tenant compte des besoins des communautés et des praticiens en matière d'organisation spatiale » par exemple en facilitant les activités culturelles dans les espaces publics et autres lieux collectifs¹³.

RECOMMANDATION 3

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer dans le PUM 2050 des objectifs clairs liés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

1.2.2 REVITALISER LES GRANDS ENSEMBLES PATRIMONIAUX ET LES LIEUX DE CULTE

La réaffectation des grands ensembles immobiliers à caractère patrimonial et des lieux de culte compte parmi les défis principaux auxquels fait face Montréal. Ces ensembles et édifices marquent le paysage urbain des quartiers et de la métropole. Dans le contexte actuel de rareté de logements abordables et du coût du foncier dans les quartiers centraux, leur avenir incertain alimente la préoccupation légitime de la population.

L'ampleur de la tâche rend nécessaire la réalisation et la mise à jour continue d'un inventaire des ensembles institutionnels et lieux de culte, incluant une évaluation de l'intérêt patrimonial, ainsi que la mise en place de dispositifs de financement et incitatifs fiscaux pour favoriser la réalisation de projets de réaffectation.

¹² Le Conseil québécois du patrimoine vivant, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, « [Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale, vers une action municipale profitable](#) », 2018

¹³ UNESCO, « [Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans des contextes urbains](#) », 2022.

En outre, il convient de renforcer le leadership et la capacité d'action de Montréal en identifiant le meilleur mécanisme d'intervention permettant la sauvegarde et la reconversion des grands ensembles institutionnels. Par exemple, en confiant un mandat clair et public à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) en ce sens ou bien en mettant en place une nouvelle instance, sur le modèle de l'ancienne Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), qui agirait comme un levier pour favoriser les projets de conservation et de requalification.

RECOMMANDATIONS 4 et 5

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'inclure dans le PUM 2050 la nécessité de constituer un inventaire des ensembles institutionnels et lieux de culte, comprenant un état de situation et une évaluation patrimoniale ;
- D'identifier et de mettre en place, en collaboration avec le gouvernement du Québec, les meilleurs mécanismes d'intervention permettant la sauvegarde et la reconversion des grands ensembles institutionnels.

1.2.3 ENCOURAGER L'OCCUPATION TRANSITOIRE

L'urbanisme transitoire constitue une stratégie éprouvée permettant de tirer profit de l'inoccupation des bâtiments. Il convient de souligner la place qu'occupe le transitoire dans le projet de PUM, la Ville s'engageant notamment à encourager les arrondissements à adapter leur réglementation afin de faciliter l'occupation transitoire par le développement de divers outils¹⁴. Néanmoins, il faut aller plus loin et réduire les freins réglementaires particulièrement en ce qui a trait au code du bâtiment (sécurité). En ce sens, Culture Montréal demande à la Ville de faire preuve de leadership auprès de la Régie du bâtiment du Québec et de réfléchir à un allègement de la réglementation en vue de faciliter l'insertion d'usages éphémères, transitoires et expérimentaux. Miser et faciliter l'occupation transitoire offrent plusieurs avantages : elle agit directement sur la poursuite de l'atteinte des objectifs de transition écologique mis de l'avant dans le PUM, protège les bâtiments vacants, offre des espaces à des porteurs de projets culturels innovants qui stimulent la vitalité des quartiers¹⁵.

¹⁴ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 7 - La mise en œuvre, objectif 6.3, 2024.

¹⁵ Entremise, « [La stratégie transitoire comme outil transversal à la planification territoriale montréalaise afin d'atteindre, collectivement, les objectifs fixés](#) », 2022, p.8, 9 et 27.

RECOMMANDATION 6

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'exercer un leadership auprès de la Régie du bâtiment du Québec pour favoriser les usages transitoires.

1.3 POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE L'ART DANS LA VILLE

Pour affirmer son statut de métropole culturelle d'envergure, Montréal doit favoriser l'expérimentation et mieux irriguer l'espace public de propositions artistiques et culturelles pour en assurer la qualité et l'exemplarité. En plus d'agir sur l'atmosphère et la forme d'une ville, les arts et la culture donnent du sens au territoire et regorgent de potentiels infinis pour développer la ville de manière durable et créative. Les œuvres d'art public, pérennes ou éphémères, contribuent à insuffler aux rues une prestance et une énergie créatrice contagieuse. La Ville doit s'assurer de maintenir, au cœur de ses quartiers et au centre-ville, la présence active de ses artistes, créatrices et créateurs afin de stimuler la vitalité culturelle. En outre, l'intervention artistique appliquée aux projets urbains, peu importe leur échelle, présente de nombreux bénéfices et se doit par conséquent d'être intégrée aux différentes étapes de planification, d'aménagement et de transformation de Montréal.

1.3.1 FAVORISER L'EXPÉRIMENTATION EN ART PUBLIC ÉPHÉMÈRE ET TEMPORAIRE

Depuis la création du Bureau d'art public en 1989 ainsi que l'adoption de la Politique de développement culturel de 2005, la présence sous toutes ses formes de l'art dans l'espace public s'est consolidée et suscite de plus en plus l'intérêt des citoyennes et citoyens, des touristes et l'adhésion des décideurs. Plusieurs réalisations marquantes font dorénavant office d'emblèmes et ont contribué à faire évoluer les regards sur l'art public tout en améliorant le coup d'œil sur la ville. Beaucoup sont le fruit d'initiatives de propriétaires ou d'investisseurs privés dans le cadre de projets dont l'encadrement relève plus directement des compétences et des pratiques de la Ville de Montréal en matière d'urbanisme.

Il est question de l'importance de l'art public dans le projet de PUM 2050, notamment dans le second chapitre consacré à *La stratégie montréalaise*. Pour assurer la qualité et la flexibilité des lieux de la vie collective, il est primordial d'intégrer, dès la planification, des éléments de

l'identité montréalaise et culturelle locale par le biais de l'art public. L'intégration de tels projets peut également agir positivement et en faveur de la mise en valeur d'éléments patrimoniaux et de paysages locaux. Un encart spécifiquement dédié à l'art public met l'accent sur la « valeur ajoutée aux lieux et aux aménagements » par la présence de l'art public sous toutes ses formes, tout en affirmant qu'il « contribue à l'identité, à l'expérience citoyenne et à la richesse culturelle tant à l'échelle de la ville que de ses quartiers »¹⁶.

Alors que l'enjeu de l'art éphémère et temporaire se situe encore dans l'angle mort du développement culturel municipal et que la majorité des œuvres d'art public soutenues par la Ville sont pérennes, l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité doit permettre de rectifier le tir et de mettre en place des stratégies visant à intégrer l'art public éphémère plus facilement sur le domaine public. Dans le dernier cadre d'intervention en art public datant de janvier 2010, la Ville affirme que « l'installation d'œuvres temporaires et éphémères constitue une avenue riche de créativité artistique et de qualité événementielle, et ce, partout sur le territoire. (...) Dans plusieurs grandes villes du monde, les installations d'œuvres temporaires sont devenues une pratique courante ; elles sont un des éléments de positionnement de ces villes et sont intégrées aux stratégies de promotion touristique.

Elles représentent d'excellentes occasions de faire éclater la créativité, l'audace et l'innovation dans la façon de concevoir la place de l'art dans l'environnement urbain »¹⁷.

En effet, l'art public éphémère et temporaire constitue une autre manière de raconter la ville, l'espace public et ses relations avec la communauté. Le caractère expérimental, la portée événementielle et les pratiques novatrices qui caractérisent l'art public éphémère font avancer les disciplines reliées aux arts visuels et médiatiques dans l'espace public, mais revêtent également un caractère sociétal fort, souvent en phase avec l'actualité, qui éveille les consciences et stimule la participation des publics notamment des jeunes¹⁸. Il favorise une plus grande liberté d'expérimentation ; les artistes, créatrices et créateurs qui s'y prêtent font souvent figure de pionniers en exploitant de multiples et nouvelles formes d'occupation artistique du territoire. Ils bénéficieraient d'un soutien renouvelé de la Ville, de la visibilité qu'ils méritent et d'espaces dédiés à l'expérimentation. Les longs délais d'approbation des projets et les exigences d'obtention des permis entravent souvent la réalisation du projet et ont un réel impact sur la créativité des artistes. À l'instar de grandes villes nord-américaines et européennes, Montréal devrait se doter d'espaces publics destinés à recevoir sur une base régulière des œuvres d'art éphémères et temporaires et pouvoir agir comme laboratoire, voire

¹⁶ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 2 - La stratégie montréalaise, 2024, p.134.

¹⁷ Ville de Montréal, « [Cadre d'intervention en art public](#) », Ville de Montréal, 2010, p.14.

¹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, « [L'art public montréalais : oser la jeunesse](#) », 2024, p.49.

espace de prototypage. Outre la rue, les parcs et les places publiques, les friches revêtent un grand potentiel artistique et se prêtent à l'implantation de l'art public.

RECOMMANDATIONS 7, 8 et 9

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De considérer l'expérimentation en art public temporaire ou éphémère comme un usage transitoire autorisé ;
- D'identifier des zones polyvalentes – telles que les friches – consacrées à l'expérimentation de l'art public éphémère et temporaire ;
- De procéder à une mise à jour régulière de cet inventaire pour tenir compte de la transformation et du développement du territoire.

1.3.2 RENFORCER LES ENTRÉES DE VILLE ET LES LIEUX MARQUANTS DU TERRITOIRE PAR L'ART PUBLIC

Examiné plus spécifiquement dès les années 1990 et objet de certaines interventions comme le concours international d'idées « YUL/MTL : Paysages en mouvement » en 2011 ou l'aménagement de l'entrée de l'île au pont Pie-IX avec l'œuvre de BGL *La vitesse des lieux* en 2015, l'enjeu des entrées de ville semble oublié dans le projet de PUM. La multiplication des interventions artistiques à l'échelle de la ville est primordiale et l'intégration de l'art public dans les projets d'aménagement ou de revitalisation de lieux stratégiques permet la réalisation de projets phares, voire emblématiques renforçant l'identité distincte des quartiers qui composent la métropole par la création de repères au bénéfice des personnes qui y résident ou la visitent.

Ces œuvres prestigieuses et monumentales offrent par leur caractère distinctif des points de vue uniques sur la ville et agissent comme des marqueurs de frontières, des moments d'accueil, des signalétiques grandioses. Elles agissent aussi comme prétextes et stratégies pour retisser la trame urbaine dans des contextes de revitalisation de secteurs ou de lieux de transit dénués d'atouts culturels. Ces œuvres offrent une expérience qui accompagne la mobilité et les déplacements des Montréalaises et des Montréalais tout comme celle des visiteuses et visiteurs et selon différents modes (en auto, en transport en commun, à pied, à

vélo, etc.). Elles participent au sentiment d'appartenance et donnent à voir différentes facettes de Montréal, son histoire, ses paysages et sa créativité.

Au cours des années menant au 375^e anniversaire de Montréal, trois nouvelles œuvres sont inaugurées à différents points stratégiques aux entrées de la ville. Elles signalent un mouvement de renouveau de la métropole en mettant en valeur des lieux marquants de la ville, conçus avant tout comme des lieux de circulation. Il nous apparaît donc impératif de compléter cette démarche, voire de la penser en amont des célébrations entourant les 400 ans de la fondation de la ville.

Par ailleurs, au-delà de l'art public, il est essentiel de se préoccuper de la qualité architecturale des bâtiments qui sont visibles aux entrées de ville afin d'affirmer la personnalité contemporaine, créative et audacieuse de Montréal à tous les automobilistes, usagers des transports en commun, automobilistes, cyclistes, visiteuses et visiteurs d'ici et d'ailleurs qui entrent à Montréal à partir des grands axes de communication.

RECOMMANDATION 10

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De doter d'œuvres d'art public et d'aménagements les entrées de l'île et de ville afin de créer un impact fort, notamment auprès des visiteuses et visiteurs.

1.3.3 INTÉGRER LES ARTISTES, CRÉATRICES ET CRÉATEURS EN AMONTS DES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT

À Paris, le chantier du Grand Paris Express, vaste projet de réseau de transport public, innove par une démarche impliquant la culture et la création à même les étapes de planification et de conception du projet. En effet, pour chacune des gares du nouveau métro, un binôme artiste-architecte a été créé afin de travailler en tandem à une intervention *in situ*. Il en résultera une commande sans précédent de plus de 500 œuvres pour 2030. « Cette démarche inédite implique un dialogue étroit entre architecture et arts de toutes disciplines, à toutes les étapes de conception des gares afin de permettre la création d'œuvres véritablement intégrées »¹⁹.

¹⁹ Grand Paris express, « [Les œuvres en gare](#) », 2023.

À Montréal, même si le déploiement du métro témoigne de l'implication des artistes, ce genre de pratiques gagnerait à s'étendre systématiquement à l'ensemble des projets d'aménagement du cadre bâti. Par le passé, l'aménagement du square des Frères-Charon a constitué un exemple probant ; ce projet a été initié conjointement par le Service de la culture et le Service des grands parcs de la Ville. En 2005, une équipe multidisciplinaire a été formée et un concours a été lancé. Les services de l'artiste Raphaëlle de Groot ont été retenus avec la particularité de proposer une démarche ouverte où la réalisation d'une œuvre n'était pas programmée. L'intention première de cette initiative était d'intégrer, tout au long du projet, le point de vue unique et l'expertise de l'artiste au même titre que celle des architectes et de jouer sur un métissage des compétences mettant ainsi l'accent sur la concertation auprès de la population²⁰. Ce processus a donné lieu à un projet d'aménagement récipiendaire de plusieurs prix, qui était doté d'un langage architectural minimal et raffiné où l'esprit du lieu, son histoire et son patrimoine ont été mis en valeur.

Les artistes nous emmènent ailleurs : ils ont une perception plus libre de l'espace et des récits qui s'y rattachent, questionnent l'ordre établi et les pratiques plus cartésiennes de l'aménagement, portent un regard différent sur les documents de planification. Au même titre que l'historienne et l'historien, le sociologue ou l'archéologue, l'artiste apporte une lecture enrichie et sait mettre en valeur l'esprit du lieu par des propositions inédites, vivantes, sensibles. Leur contribution aux projets d'aménagement se décline en trois temps ; « en amont » avec un diagnostic et l'identification subjective de potentiels d'un lieu, « au cours de » avec l'activation des lieux et des temps de manière créative et « en aval » avec l'effet durable du geste artistique qui habite les mémoires collectives et qui transforme la ville de manière pérenne ou éphémère²¹. À l'instar de Paris, de Lyon - avec le projet des Rives de Saône²² - et d'autres grandes capitales européennes et nord-américaines, il serait judicieux de systématiser ces processus à une plus grande échelle et d'inviter les artistes à croiser leurs compétences avec celles des architectes, urbanistes, ingénieurs et fonctionnaires pour inventer la ville de demain, mais également pour repenser l'existant tels que les espaces publics, parcs et lieux patrimoniaux qui font déjà la richesse de Montréal, mais qui peuvent parfois être en déficit de sens.

²⁰ Raphaëlle de Groot, « [Square des Frères-Charon](#) », 2008.

²¹ Polau – pôle des arts urbains, Maud Le Floc'h, « [Plan-guide | Arts et aménagement des territoires](#) », 2015, p.53.

²² « Ce qui m'a intéressé, c'est l'ampleur de ce projet dans tous les sens du terme. Dans son étendue dans le paysage : 25 km de chaque côté de la Saône (...) ça le positionne comme l'un des plus grands projets d'art public en Europe ou dans le monde aujourd'hui. Ampleur également dans sa conception générale : normalement on nous convoque nous, domaine artistique, de manière isolée, après coup. C'est très rare pour les artistes d'avoir une concertation en amont avec la maîtrise d'œuvre, avec le contexte, les paysagistes. (...) Là ce que je trouve intéressant c'est non seulement d'avoir la conscience de l'histoire des lieux, mais aussi d'échanger avec des professionnels qui abordent les terrains, connaissent les histoires depuis l'intérieur, de partager avec eux des projets qui prennent ainsi une autre dimension. » | Anne-Caroline Jambaud, « [L'art dans l'espace public c'est amener à un plus grand nombre la culture d'une époque](#) », 2011.

RECOMMANDATION 11

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- Que le processus d'intégration des artistes en amont des projets d'aménagement soit intégré dans le PUM 2050 et davantage mis en œuvre au sein de la Ville de Montréal.

1.3.4 PRÉSERVER LES ESPACES DE CRÉATION DANS LA VILLE

Montréal se distingue en tant que métropole culturelle par la vitalité de son écosystème artistique. La présence des artistes, artisans et créateurs est bénéfique, car elle stimule la vie sociale et économique. En effet, leur interaction avec une diversité de résidentes et résidents contribue à une dynamique de quartier propice à l'échange, à la créativité, au sentiment d'appartenance et à la construction identitaire. Par exemple, le territoire des Faubourgs, à l'est du centre-ville, est devenu un quartier culturel grâce à la présence continue d'artistes, d'artistes et d'artisans de toutes les disciplines dont plusieurs y ont installé leur centre de création, leur atelier ou leur lieu de diffusion, renouvelant et enrichissant ainsi les infrastructures déjà existantes²³. En somme, la culture n'est pas étrangère à la profonde mutation qu'a connue le quartier. Elle a contribué à lui forger une identité propre et hétéroclite tout en participant à sa revitalisation. Cependant, depuis plus d'une décennie et sur tout le territoire, les artistes, artisans et créateurs sont confrontés à plusieurs défis pour maintenir des lieux de création abordables dans les quartiers centraux de la métropole et même dans des quartiers plus excentrés comme Chabanel ou Saint-Michel. Avec l'augmentation fulgurante des valeurs foncières, l'accélération récente de l'inflation et la crise du logement qui frappe actuellement la métropole, l'accès à des locaux abordables est de plus en plus compromis pour cette population qui est souvent confrontée à une précarité professionnelle plus grande que la moyenne des travailleuses et travailleurs.

Nous accueillons positivement l'intention de la Ville d'adapter le marché de l'immobilier pour assurer des conditions propices à l'implantation d'espaces de création. L'objectif 4.5 du chapitre sur *La stratégie montréalaise* qui mise sur l'optimisation des espaces de bureau et

²³ « L'atelier est probablement l'un des maillons de l'écosystème artistique le moins visible, et pourtant il joue un rôle crucial dans le maintien de sa vitalité. Lieu de création, d'expérimentation, de stockage, de réseautage, de partage d'équipements, voire de diffusion ou de résidence, l'atelier compte tellement d'usages qu'il résiste à sa dématérialisation, malgré les transformations numériques des pratiques et des processus. » | Mélanie Courtois, « [Ateliers d'artistes et espaces de création à Montréal: regards sur un écosystème en mouvement](#) », Vie des arts, no.274, 2024.

des lieux vacants pour accueillir des espaces de création constitue une proposition intéressante, néanmoins, cela est insuffisant pour résoudre ce problème persistant. Pour que le PUM puisse atteindre ses objectifs de faire de Montréal une ville abordable et inclusive, il serait judicieux de maximiser l'utilisation des instruments de zonage qui sont à la disposition des arrondissements pour soutenir la présence d'espaces de création sur l'ensemble du territoire. Le zonage industriel participe à « maintenir une offre en locaux commerciaux, lieux de travail et donc en ateliers d'artiste »²⁴. Par ailleurs, le zonage incitatif pourrait représenter un levier intéressant en inscrivant les espaces de création comme condition à un développement supplémentaire. D'ailleurs, une mise à échelle de pratiques déjà appliquées par certains arrondissements, en particulier Le-Plateau-Mont-Royal, serait appropriée. Comme nous l'avons vu précédemment avec l'exemple des Faubourgs, la présence d'espaces de création génère des cobénéfices pour un quartier. Il convient également de conjuguer aux mesures urbanistiques des mesures de nature économique et de se pencher sur la question de la fiscalité pour préserver l'abordabilité des espaces de création. Dans cet esprit, depuis l'obtention de son statut de métropole du Québec, la Ville de Montréal a obtenu le droit de mettre en place un traitement fiscal différencié au niveau des taxes foncières, adapté à la réalité des lieux de création.

RECOMMANDATIONS 12, 13 et 14

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- Que le PUM 2050 inscrive dans ses objectifs, ses cibles et les indicateurs de suivi qui en découlent, la nécessité de préserver et déployer des espaces de création sur l'ensemble du territoire et d'appeler les arrondissements à appliquer leurs compétences en matière de zonage et de réglementation à cette fin ;
- D'évaluer la mise en place d'un taux de taxe foncière réduit pour les concentrations artistiques ou culturelles permettant ainsi de maintenir, entre autres usages culturels, les ateliers d'artistes, notamment dans les quartiers centraux ;
- D'examiner et, le cas échéant, de mettre en œuvre des stratégies foncières menées avec l'aide de fiducies ou autres partenaires à but non lucratif et communautaire.

²⁴ Ateliers créatifs Montréal, « [Pérenniser et développer des lieux de création dans le secteur des Faubourgs](#) ».

1.4 RENFORCER LES ESPACES PUBLICS COMME VECTEURS D'EXPÉRIENCES COLLECTIVES

À la fois lieux de sociabilité et de liberté, de réglementation et de transgression, les espaces publics²⁵ constituent le cœur de la vie en collectivité. Ces espaces agissent sur l'atmosphère et la forme d'une ville et influent directement sur les modes de vie, les usages et l'appropriation du territoire par les citoyennes et les citoyens. Réussir une ville à échelle humaine suppose notamment de favoriser l'essor des activités et pratiques culturelles, tant professionnelles qu'amateures, qui contribuent à faire du territoire un lieu de rassemblement, de rencontres éphémères et de célébrations collectives. Cela implique également de créer de nouvelles urbanités par l'expérimentation et par la prise en compte des usages temporels des lieux.

1.4.1 STIMULER LA VIE CULTURELLE NOCTURNE

Jouissant d'une solide réputation à l'international, Montréal peut se targuer d'avoir connu, à travers son histoire, des nuits blanches hautes en couleur. Terreau de nombreuses sous-cultures, les nuits montréalaises sont, à elles seules, un patrimoine immatériel riche à conserver. Elles composent l'univers familier des noctambules aguerris qui déambulent dans ses rues, investissent ses espaces publics et vivent différemment la ville entre 18 h et 6 h au fil des saisons et selon des rythmes qui leur sont propres. Par ailleurs, grâce à son riche écosystème culturel, la vie nocturne contribue pleinement à l'économie de la métropole.

Depuis la dernière décennie, on assiste à l'augmentation des populations fragilisées dans l'espace public, à l'accélération de la fermeture de nombreux lieux iconiques et salles de spectacles de Montréal et à des réductions de service du transport en commun qui entravent la mobilité la nuit. Des problématiques de cohabitation sont exacerbées et mettent en évidence les tensions qui opposent le « droit à la ville » au « droit à la nuit »²⁶. Cependant, il est important que la nuit redevienne un marqueur fort de l'identité montréalaise et un espace-temps que l'on souhaite réinvestir pleinement. Cela passe également par la nécessité de prendre en compte les problématiques liées à l'insécurité, notamment au centre-ville, qui constituent un frein à la fréquentation des lieux de culture et plus largement à la participation culturelle des citoyennes et citoyens.

²⁵ Thierry Paquot, « L'espace public », La Découverte, 2015, p. 93. Nous utilisons volontairement le pluriel pour parler de l'espace public dans toutes ses déclinaisons, le réseau viaire mais également l'ensemble des lieux dont l'usage confère « une dimension sociale et publique ».

²⁶ Luc Gwiazdzinski, Lisa Pignot et Jean-Pierre Saez, « Cultures de la nuit : quels enjeux, quels défis », *L'Observatoire* 2019/1 (N° 53), 2019, p. 7 à 10.

L'enjeu des nuisances sonores est central lorsqu'on traite de la vie nocturne. Alors que la Ville de Montréal prône une plus grande mixité des usages dans ses quartiers centraux, on constate que la cohabitation entre les résidentes et résidents des quartiers centraux et les lieux de diffusion environnants est de plus en plus difficile, constituant ainsi une menace sérieuse pour la vitalité culturelle de notre métropole. La situation est inquiétante puisque nous sommes face à un « réel conflit d'usage en matière sonore » dans le cas où les nouveaux immeubles résidentiels s'installent dans des quartiers historiquement vivants au niveau culturel²⁷. Cela génère donc une tension qui oppose développement économique, touristique et culturel à des questions de tranquillité publique²⁸. Pour en atténuer les effets, il serait judicieux d'intégrer le principe d'agent de changement au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050. Il est nécessaire de revoir et de mieux réglementer les normes de construction et d'insonorisation des nouveaux bâtiments, surtout en ce qui concerne les constructions résidentielles qui continuent de se multiplier dans les secteurs de grande vitalité nocturne de la métropole. Adaptable et agile, le principe d'agent de changement guide le développement de nouveaux bâtiments dans un quartier aux usages mixtes et fait incombier au dernier arrivé de s'adapter à son environnement et à son voisinage²⁹. Pour qu'il soit réellement efficace, ce principe réglementaire doit non seulement s'appliquer aux immeubles partageant des murs mitoyens ou connectés, tel qu'appliqué présentement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, mais également à un périmètre défini autour des immeubles visés. Sans quoi, de nouvelles constructions peuvent s'ériger en face ou à l'arrière créant tout autant de plaintes de bruit. Le principe d'agent de changement se révèle être un outil efficace pour protéger nos lieux de diffusion et nos artistes qui font face à un nombre grandissant de plaintes tout en assurant aux citoyennes et citoyens de Montréal des nuits paisibles, comme le démontre son application dans de nombreuses grandes villes du monde.

Dans un second ordre d'idées, la cohabitation tendue et l'accumulation de plaintes répétées et d'amendes de plus en plus élevées usent la patience de certains résidents et des gestionnaires de salles, en plus de mener à la disparition de lieux culturels iconiques. Ce cadre réglementaire mal adapté et sans libellé clair entraîne également la monopolisation des forces de l'ordre qui ne peuvent concentrer leurs efforts sur d'autres enjeux. Par conséquent, nous croyons qu'il est nécessaire de modifier le règlement sur le bruit en déterminant des normes objectivement observables grâce à des seuils de décibels adaptés calculés par des experts en la matière.

²⁷ Julien Simard, « [Montréal. La nuit](#) », Pivot, 2024.

²⁸ *Idem*.

²⁹ Mathieu Goudin et Jon Weisz, « [Affaire La Tulipe | Adoptons le principe de l'agent de changement](#) », *La Presse*, 2023.

RECOMMANDATIONS 15 et 16

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer le principe d'agent de changement au PUM 2050 en y intégrant la notion de périmètre ;
- D'accompagner la révision par les arrondissements de leur réglementation en vue d'ajouter des barèmes de décibels mesurables et observables pour faciliter la cohabitation.

1.4.2 ASSUMER NOTRE NORDICITÉ

Montréal est une ville de contrastes non seulement par ses caractéristiques physiques, mais également par l'amplitude de ses variations climatiques au cours de l'année. L'hiver ne doit pas être un prétexte pour l'hibernation ; la métropole doit continuer d'être animée au cœur de l'hiver et le futur plan d'urbanisme et de mobilité doit pouvoir soutenir ce mode de vie nordique qui fait notre richesse et notre réputation à l'échelle internationale. L'exemple de la ville d'Edmonton, qui a implanté sa politique urbanistique *WinterCity* en 2012, est d'ailleurs inspirant³⁰. En effet, la capitale albertaine a intégré des dispositifs innovants pour embrasser la saison froide en proposant des solutions de mobilité adaptées, en repensant le déneigement de manière intelligente, en optimisant l'utilisation de la lumière solaire et en garantissant une grande place à la culture et à l'animation de l'espace public au cœur de l'hiver³¹. La ville d'Edmonton a d'ailleurs produit un guide à l'intention des designers urbains afin de permettre l'encadrement et l'élaboration d'aménagements urbains novateurs qui permettent à la population de profiter plus longtemps et plus confortablement des espaces publics même en périodes de grand froid.

Dans le contexte montréalais, plusieurs solutions et propositions devraient être intégrées à même le prochain PUM. Il est crucial de perfectionner notre expertise autour d'un « urbanisme du froid » éprouvé dans d'autres grandes villes nordiques et de repenser l'aménagement des espaces publics, en vue de créer un environnement à la fois convivial et adapté à l'hiver tout autant qu'aux autres saisons, pour faire en sorte que l'hiver contribue aussi au choix de vivre à Montréal. À cet égard, les galeries couvertes, les choix d'arbres et de mobilier urbain, l'orientation et l'encadrement des espaces publics et la conception d'espaces évolutifs au fil

³⁰ La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, « [Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 : pour une croissance économique durable](#) », 2022, p. 9.

³¹ WinterCity Edmonton, « [Keep the Snowball Rolling: WinterCity Strategy Evaluation & Report](#) », 2018.

de l'année, comme les patinoires créées à même les places publiques, jouent assurément un rôle.

RECOMMANDATION 17

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'instaurer une réelle stratégie d'urbanisme autour de la question de la nordicité afin d'adapter au mieux l'utilisation des espaces publics à l'année particulièrement à des fins culturelles.

1.4.3 RENFORCER LA PLACE DE L'ÉCOLE COMME LIEU DE VIE COLLECTIVE

Nous saluons le souhait de la Ville de renforcer l'offre et l'accès aux lieux de la vie collective comme mesure de soutien à l'équité et à la vie de quartier et soulignons la place accordée à la culture dans cette orientation de la stratégie montréalaise. L'importance des maisons de la culture et des bibliothèques est indéniable puisqu'elles contribuent au vivre-ensemble, au bien-être, à l'inclusion et à un plus grand accès à la culture à l'échelle du territoire. Il faut noter cependant que la vie culturelle montréalaise s'incarne également par la présence de tout un réseau de lieux privés de diffusion et de petites salles alternatives.

D'ailleurs, dans l'idée d'une ville de proximité, le PUM 2050 devrait être élaboré en étroite collaboration avec le milieu de l'éducation afin qu'il y ait un réel arrimage entre le déploiement et l'utilisation des équipements scolaires et l'évolution planifiée du territoire. Ces équipements constituent des pôles culturels et sociaux d'une grande importance autant dans les quartiers qu'à l'échelle métropolitaine. « L'avenir de l'école est un des enjeux qui va nous définir comme métropole. (...) l'école doit être considérée comme un élément central du développement de la ville et de ses quartiers. Elle constitue pour les enfants et pour de nombreux parents le premier jalon de la qualité de vie »³².

Il nous apparaît intéressant de miser sur la mixité fonctionnelle qui permet d'adapter les lieux à différents usages, par conséquent de diversifier les activités d'un quartier et de renforcer la vie de proximité. L'école, en tant que lieu incontournable du quartier, peut se prêter parfaitement à l'accueil d'activités communautaires et culturelles le soir et les fins de semaine.

³² Culture Montréal, « [Quel avenir pour les écoles montréalaises?](#) », 2018, p.4.

En outre, la mixité fonctionnelle constitue un « élément clé de la lutte contre la gentrification »³³.

RECOMMANDATION 18

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- Recourir à la mixité fonctionnelle, particulièrement en ce qui concerne les écoles, pour renforcer la vie de quartier.

1.4.4 FACILITER LE DÉPLOIEMENT DES MARCHÉS DE RUE ÉPHÉMÈRES³⁴

À l'instar de plusieurs grandes villes du monde telle que New York avec son célèbre *Smorgasburg*, Montréal aurait la capacité de pouvoir imaginer sa propre version du marché de rue et d'en faire un rendez-vous incontournable avec sa population et un marqueur fort de son identité gastronomique et culturelle multiples. En complément des marchés de la Société des marchés publics de Montréal, l'implantation de ce type d'offre pourrait avoir plusieurs retombées positives pour la métropole : être en adéquation avec ses objectifs d'équité territoriale et sociale, volonté d'accroître le bien-être urbain de ses citoyennes et citoyens et consolidation à l'international de sa réputation de destination touristique et gastronomique de choix. L'installation de marchés de rue dans des espaces publics patrimoniaux comme au Square Viger, qui a abrité l'un des premiers marchés publics de Montréal au XIX^e siècle, pourrait contribuer également à valoriser le patrimoine bâti et souligner l'esprit du lieu.

Les marchés de rue favorisent une mobilité douce et un transport actif par leur positionnement au cœur des quartiers qu'ils contribuent à revitaliser en plus de combattre l'insécurité alimentaire en comblant des déserts alimentaires comme dans l'Est ou le Sud-Ouest avec des produits locaux, frais et de bonne qualité. Ces marchés sont des vitrines d'exception pour les petits producteurs, les artisans et artistes. La visite du marché est également l'occasion de

³³ Chaire ETI-IAE Paris | Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, « [Livre blanc n.2 | La ville du ¼ d'heure | Du concept à la mise en œuvre](#) », 2020, p.16.

³⁴ « Les marchés de rue sont des lieux où des vendeuse.s ambulante.s ou des commerçant.e.s installent temporairement leurs étals pour vendre des produits tels que des aliments frais, des plats à consommer sur place, des vêtements, des objets d'artisanat, des objets culturels et autres marchandises. Ces marchés sont généralement situés le long des rues, dans des zones urbaines ou parfois des zones plus rurales. Ils peuvent être temporaires ou permanents. Ils se tiennent régulièrement à des jours spécifiques de la semaine. Les marchés de rue font rapidement partie intégrante de la vie des citoyen.ne.s d'une ville ou d'un quartier, ils représentent le rendez-vous hebdomadaire qui ponctue leur semaine et leur permettent aussi de s'approprier l'espace public. » | Les Survenants, « Mémoire pour la tenue d'un marché de rue dans l'espace public montréalais », 2024, p.3.

proposer des moments de socialisation et de rencontre dans les lieux de vie collective. Il insuffle un dynamisme culturel dans les cœurs de quartiers en proposant un métissage gastronomique, en permettant une célébration de la diversité culturelle de Montréal et en créant un sentiment d'appartenance et de fierté.

RECOMMANDATION 19

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De permettre la tenue et l'implantation de marchés de rue éphémères dans certains secteurs névralgiques de son espace public.

1.5 MISER SUR LA PROMENABILITÉ ET LA MOBILITÉ DURABLE

Culture Montréal accueille favorablement la décision de la Ville d'intégrer la « mobilité » dans le prochain Plan d'urbanisme. La mobilité dépasse la seule question des modes de transport et leurs infrastructures ; c'est un enjeu majeur de tout plan d'urbanisme, puisque les déplacements définissent les relations que les individus entretiennent avec le territoire. Les interventions en faveur de la mobilité active et durable sont également nécessaires pour permettre à la population de participer à la vie culturelle sur l'ensemble du territoire. Dans le chapitre *sur La stratégie montréalaise*, on mise notamment sur la mobilité piétonne en définissant un indice de marchabilité de qualité pour les aménagements. « Cette qualité repose sur un haut niveau de confort, une densité élevée de trottoirs, une connectivité optimale, ainsi qu'un environnement de déambulation agréable et sécuritaire pour tous et toutes. Elle vise à améliorer le sentiment de bien-être, l'intermodalité et l'accessibilité universelle »³⁵. Mais au-delà de ces mesures mises en place pour réduire les obstacles quotidiens auxquels est confrontée la population, aucune réflexion n'est proposée autour de la question centrale de la motivation à marcher. Comment encourager les gens à marcher ? Qu'est-ce qui donne envie à l'habitant d'arpenter son territoire ? Comment dépasser l'approche utilitariste, voire coercitive de la marche ? C'est tout l'intérêt que revêt la notion de promenabilité.

1.5.1 INTÉGRER LA NOTION DE PROMENABILITÉ

³⁵ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 2 - La stratégie montréalaise, 2024, p.12.

Culture Montréal est d'avis qu'il est souhaitable d'aller plus loin en intégrant au PUM 2050 la notion de promenabilité. Mise en avant par Héritage Montréal depuis de nombreuses années, cette notion réfère à un modèle d'aménagement urbain centré sur la qualité du lieu - du point de vue des personnes qui y habitent, travaillent, étudient ou le visitent - et soucieux de mettre en valeur l'environnement, notamment culturel et patrimonial, pour permettre aux citoyens et citoyennes d'explorer et de s'approprier le territoire. La flânerie et le plaisir de la marche guident la promenade qui devient un « un acte citoyen de gens qui s'approprient leur ville, qui la regardent et qui veillent sur sa forme et sur sa condition » en transformant cette expérience en moment « à la fois poétique et politique du quotidien »³⁶. Plusieurs éléments mènent à la création d'un milieu propice à la promenade : des chemins accueillants et qui permettent de passer d'un quartier à l'autre facilement, du mobilier urbain attrayant dans sa conception et son emplacement, l'existence de petits sentiers dans la ville qui ont une dimension un peu transgressive et qui permettent un autre regard sur son cadre de vie³⁷. Ajoutons à cela, les interventions en design urbain qui peuvent proposer au piéton de redécouvrir son territoire par une expérience ludique et les initiatives artistiques qui permettent de faire émerger une véritable culture de la proximité³⁸. De plus, le fait de favoriser des interventions spontanées permet de créer des lieux d'arrêt essentiels pour ralentir et penser autrement la ville³⁹. Pour toutes ces raisons, la promenabilité est partie intégrante d'une vision sur l'aménagement culturel du territoire.

RECOMMANDATION 20

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer au futur PUM la notion de promenabilité, d'évaluer la performance de ses aménagements à cet égard et de mettre de l'avant des moyens d'améliorer l'espace public pour la favoriser.

³⁶ Héritage Montréal, « [Carnet d'un promeneur dans Montréal : splendeur de la ville au quotidien](#) », 2020.

³⁷ Ève Dumas, « [Se promener pour explorer](#) », La Presse, 2020.

³⁸ The Bentway Conservancy, Daily tous les jours, « Provocations par le jeu : ce que le jeu peut faire pour la ville », 2022, traduction libre de passages des pages 22, 23 et 28. Le jeu aide à créer des environnements où les adolescents se sentent confortables et acceptés, où les enfants peuvent apprendre de nouvelles compétences aux adultes (...) Le jeu peut inciter une nouvelle appartenance aux lieux publics et, pour certains, une forme radicale de prise de possession de ces espaces. On constate que les infrastructures ludiques bien intégrées au territoire permettent de susciter un fort sentiment d'attachement émotionnel et une participation active à la vie collective (...) il en résulte une ville collaborative, accessible, stimulante.

³⁹ « Faire le plaidoyer d'une ville plus lente, c'est revendiquer le droit à l'arrêt en tout lieu. » | Guillaume Ethier, « La ville analogique », Atelier 10, 2022, p.44.

1.5.2 METTRE AU POINT UNE SIGNALISATION D'ORIENTATION ET D'INTERPRÉTATION EFFICACE

Riche de son identité plurielle et de son écosystème artistique et culturel, la ville est un véritable carrefour qui recèle une diversité d'histoires, de patrimoines et de lieux culturels à rendre accessibles au quotidien à ses résidentes et résidents.

Dans un premier temps, nous proposons d'intégrer au prochain PUM une signalisation d'orientation à ses efforts touchant à la mobilité. Culture Montréal appuie depuis la campagne électorale municipale de 2013 une « stratégie innovante en matière de signalisation touristique et culturelle de proximité qui mette en valeur les institutions, organismes et lieux d'art, de culture et patrimoine ». Cette stratégie, à la hauteur des meilleures pratiques internationales, est portée, sans résultat pour l'instant, par la Ville sous le nom de Montréal à Pied (MàP). Elle vise à installer près des grands pôles piétons et arrêts ou stations de transport en commun, un système innovant de bornes d'orientation et d'acheminement des piétonnes et piétons⁴⁰. On ne peut sérieusement viser leur confort sans offrir la capacité de s'orienter rapidement et efficacement.

Dans un second temps, il serait judicieux de mettre en lumière l'histoire des rues et des tracés fondateurs montréalais. Contrairement aux parcs et aux œuvres d'art public qui bénéficient de panneaux d'information, aucune explication n'accompagne la toponymie des rues montréalaises. Un projet pilote pourrait être envisagé dans un premier quartier ciblé, en collaboration avec une société d'histoire locale, afin de réaliser un travail d'inventaire et d'identification qui permettrait d'en savoir plus sur l'origine et la signification des noms des rues environnantes. Cette initiative permettrait aux citoyennes et citoyens, de même qu'aux touristes de découvrir lors de leurs déplacements l'histoire de la ville et de créer un plus grand sentiment d'appartenance vis-à-vis de la métropole. Les conclusions tirées de ce projet pilote permettraient, le cas échéant, de le faire évoluer à une plus grande échelle.

RECOMMANDATIONS 21 et 22

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De redémarrer le projet Montréal à Pied (MàP), qui permet d'implanter une véritable signalisation d'orientation partout à Montréal, afin notamment de mettre en lumière les lieux d'art, de culture et de patrimoine dans la métropole ;

⁴⁰ Culture Montréal, « [Mémoire – Consultation prébudgétaire 2024 de la Ville de Montréal](#) », 2023, p. 5.

- De lancer dans un quartier ciblé un projet pilote qui permettrait aux résidentes et résidents d'en savoir plus sur l'origine et la signification des noms des rues environnantes et de le mettre en œuvre en collaboration avec la société d'histoire locale.

1.5.3 AMÉNAGER UN PARCOURS RIVERAIN DANS L'EST

Après la lecture du projet de PUM 2050, nous accueillons positivement l'initiative de la mise en réseau des corridors verts. La réalisation de ce réseau de parcours récréatifs piétonniers et cyclables contribuera à mettre en œuvre plusieurs intentions du PUM, notamment l'augmentation des possibilités de contact avec la nature, la bonification de l'offre de liens actifs sécuritaires, l'augmentation de la biodiversité et du verdissement, ainsi que la découverte des paysages montréalais⁴¹. Nous sommes d'avis que ces corridors sont également une occasion de création artistique et de rencontre pour les Montréalaises et Montréalais avec la culture, particulièrement en matière d'art public.

Le document fait l'annonce de six grands corridors verts à implanter, dont quatre d'entre eux rejoignent la rue Notre-Dame. Il manque cependant un tracé incontournable. En effet, la rue Notre-Dame Est, qui part du Vieux-Montréal, traverse le territoire du PPU des Faubourgs et qui longe le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Pointe-de-l'Île constitue un tracé fondateur de Montréal et forme un segment du Chemin du Roy, la toute première grande route carrossable de la Nouvelle-France. En raison de son histoire industrielle et portuaire, ce tracé traverse plusieurs zones lourdement minéralisées et bénéficierait certainement d'une attention particulière au niveau de l'aménagement, du verdissement et de la mise en valeur et la préservation de son caractère patrimonial. En outre, il nous apparaît fortement souhaitable que la population montréalaise et les nombreux visiteurs et visiteuses aient accès de manière constante et pérenne au fleuve. À cet égard et dans un contexte de revitalisation de l'Est, Culture Montréal et la Société de développement Angus font la promotion, depuis 2019, d'un projet majeur de mise en valeur des rives de l'Est de Montréal, par des interventions artistiques, intitulé *Rives et dérives*. Ce projet révèle le rôle clé joué par la culture comme levier de reconnexion des habitants avec le fleuve.

RECOMMANDATIONS 23 et 24

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

⁴¹ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 2 - La stratégie montréalaise, 2024, p.125.

- D'inclure la rue Notre-Dame Est, tracé fondateur de Montréal, à son réseau de corridors verts ;
- De saisir cette occasion pour aménager un parcours riverain dans l'Est en intégrant la culture comme levier de reconnexion des habitants avec le fleuve.

1.5.4 PRENDRE EN COMPTE LA VIE CULTURELLE DANS LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE

Pour bénéficier de l'ensemble de l'offre culturelle foisonnante de la métropole et vivre les avantages de la ville des courtes distances, il faut repenser l'offre de transport collectif au-delà des heures de pointe régulières. Cela est encore plus une réalité dans le contexte postpandémique. En effet, l'heure de pointe culturelle et événementielle débute à 18 h pour se terminer à 22 h à la sortie des salles de spectacle et connaît des pointes d'achalandage les fins de semaine. Pour que les citoyennes et citoyens investissent les rues et les quartiers de Montréal, en dehors des heures de pointe traditionnelles, il est important de penser la mobilité de concert avec les lieux culturels et les événements de toute nature qui se déploient partout sur le territoire. Par conséquent, une bonne desserte en transport collectif est une condition essentielle à la mise en valeur et à l'accessibilité de l'offre culturelle.

Par ailleurs, afin d'atteindre les cibles ambitieuses présentées dans le projet du PUM, il est nécessaire pour la Ville de redoubler d'efforts pour favoriser et accélérer un changement dans les habitudes de transport et de mobilité des Montréalaises et Montréalais. Culture Montréal propose d'intégrer dans le PUM 2050 la notion de cocktail de transport, puisque nous sommes d'avis que la Ville ne peut pas seulement compter sur l'expansion des réseaux de transport collectif lourd, lesquels dépendent du nécessaire arrimage avec les autres paliers de gouvernement. Pour Équiterre, « ce concept ne vise pas l'abandon de la voiture, mais plutôt une utilisation plus équilibrée de celle-ci grâce à des moyens complémentaires »⁴². Il est nécessaire de rétablir la confiance de l'utilisateur en offrant des options de transport actif attrayantes, un système de transport en commun fiable où il est facile de payer grâce à des technologies de pointe, un réseau de voies réservées pour mettre l'usager au centre des priorités, un service d'autopartage accessible et efficace et des autobus que l'on peut suivre en temps réel.

⁴² Équiterre, « [Cocktail transport](#) », 2009.

RECOMMANDATIONS 25 et 26

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De développer un plan de desserte des infrastructures culturelles pour favoriser le transport collectif lors de la période de pointe culturelle ;
- D'intégrer la notion de cocktail de transport à son Plan d'urbanisme et de mobilité pour encourager les Montréalaises et les Montréalais à délaissé l'auto solo.

2. TERRITOIRES STRATÉGIQUES

Métropole francophone unique en Amérique du Nord, Montréal se définit par ses sites naturels, mais aussi par ses quartiers, son centre-ville et l'ensemble des éléments culturels qui les caractérisent et les rendent authentiques: l'art, le patrimoine, l'architecture, mais aussi les paysages distinctifs. Pour des raisons historiques, géographiques ou patrimoniales, certaines parties du territoire montréalais ont acquis une portée exceptionnelle et emblématique. Dans certains cas, l'attribution d'un statut patrimonial a également confirmé leur valeur. Ces repères emblématiques, constituant l'identité de Montréal, se situent partout sur le territoire. Par ailleurs, il existe à Montréal des secteurs dont la dynamique et l'attractivité urbaines s'appuient sur la présence, parfois historique, de tout un écosystème de d'activités et de lieux culturels. Ces territoires doivent également faire l'objet d'une attention particulière dans le PUM 2050.

2.1 DIVERSIFIER LES TERRITOIRES EMBLÉMATIQUES ET POURSUIVRE LEUR MISE EN VALEUR

Le PUM identifie des « territoires emblématiques » qui sont, à l'exception de l'archipel et ses cours d'eau, concentrés dans la zone centrale de l'île, principalement dans l'arrondissement de Ville-Marie. Pourtant, la définition⁴³ qui leur est donnée milite pour un plus grand nombre de tels territoires. En outre, il y aurait lieu de clarifier les délimitations territoriales proposées dans le PUM et leur adéquation avec celles tracées dans les autres outils de planification urbaine. Par exemple, dans la Stratégie centre-ville de la Ville de Montréal, le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau sont inclus dans le centre-ville alors que ces territoires font l'objet d'un traitement différent dans le projet de PUM 2050.

2.1.1 PÔLE MAISONNEUVE

Le territoire formé par le parc Maisonneuve, le Parc olympique et Espace pour la vie correspond point par point à un territoire emblématique, tel que défini par le projet de PUM, soit :

- + Constituer un point de repère important au sein de la métropole ;
- + Comporter des qualités paysagères, patrimoniales et naturelles exceptionnelles ;
- + Représenter l'identité montréalaise ;

⁴³ « (...) qui par leur singularité et la présence de composantes patrimoniales d'envergure, constituent éléments essentiels de l'identité de la ville et, ce faisant, nécessitent une attention particulière » | Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 3 – Les territoires emblématiques, 2024, p.3.

+ Agir comme des espaces d'appropriation collective ;

+ Bénéficier d'un rayonnement et d'une reconnaissance d'envergure internationale⁴⁴.

En effet, le Parc olympique est une véritable icône du patrimoine architectural moderne et sa tour agit incontestablement comme un repère emblématique de la métropole. Les investissements majeurs annoncés récemment par le gouvernement du Québec ont le potentiel d'accroître ce rôle. De plus, ce territoire comporte des institutions scientifiques de renom, l'Insectarium étant l'un des plus importants musées d'Amérique du Nord consacré aux insectes et le Jardin botanique jouissant d'une reconnaissance internationale notamment pour la diversité de ses collections. L'ensemble de ce territoire forme un espace récréotouristique majeur pour Montréal, associant patrimoine, culture, sciences, sport et tourisme, et représente un véritable pôle culturel pour l'Est de Montréal.

Identifier cet espace comme l'un des territoires emblématiques permettrait de souligner l'importance stratégique que revêt l'Est de Montréal, de reconnaître la diversité du territoire montréalais et par conséquent d'enrichir la notion de montréalité.

RECOMMANDATION 27

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer l'espace formé du parc Maisonneuve et du Parc Olympique comme cinquième territoire emblématique dans le PUM 2050.

2.1.2 CENTRE-VILLE

Le centre-ville de Montréal présente la particularité d'être fortement habité, mais se distingue également par son identité composite. En effet, le centre-ville est constitué de quartiers diversifiés, tels que le Quartier chinois, le Mille carré doré, le Quartier des spectacles qui inclut le Quartier latin, tous comportant des caractéristiques historiques, urbaines et architecturales variées.

⁴⁴ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 3 – Les territoires emblématiques, 2024, p.3.

Certaines parties de ce très grand territoire identifié comme le centre-ville (21 km²) méritent d'être nommément identifiées comme territoires emblématiques, de manière distincte, par exemple, le centre-ville moderne (autour de la Place Ville Marie et des gares), de même que le Quartier des spectacles. En tant que pôle de vitalité culturelle historique et repère emblématique disposant d'une notoriété internationale, le Quartier des spectacles incarne le centre-ville culturel dont il convient de poursuivre la mise en valeur dans l'intérêt de l'ensemble de la société montréalaise. D'autres secteurs, comme Griffintown et Bridge-Bonaventure, correspondent plutôt à la définition de secteur d'opportunité en ce qu'ils présentent « des opportunités en matière d'aménagement et de mobilité »⁴⁵.

Concernant le Quartier latin qui est confronté à des défis importants d'itinérance, de sécurité et de dévitalisation, il convient de mettre en place tout un ensemble de mesures concrètes pour favoriser sa redynamisation par des réaménagements à échelle humaine. Citons entre autres le viaduc Berri, véritable cicatrice du quartier et legs des infrastructures autoroutières des années 50, ou encore le projet annoncé de transformateur d'Hydro-Québec. En outre, il est impératif de continuer le développement de la place Émilie-Gamelin, en tant que lieu de rencontres accessible à toutes et tous, notamment par sa programmation culturelle gratuite.

Plus globalement, pour préserver la personnalité du centre-ville montréalais, il faut notamment s'assurer de favoriser le développement de projets qui s'intègrent à leur environnement de manière exemplaire, par une architecture et un design de qualité.

RECOMMANDATIONS 28 ET 29

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De procéder à une clarification du statut des divers territoires composant le centre-ville ;
- De faire du Quartier latin une priorité en vue de redynamiser ce territoire, incluant une vision pour l'aménagement de la rue Berri.

⁴⁵ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 4 – Les secteurs d'opportunité, 2024, p.5.

2.1.3 VIEUX-PORT

Dans la section 3.3 consacrée au Vieux-Montréal, le PUM 2050 avance plusieurs idées stimulantes concernant le fleuve Saint-Laurent comme l'accès aux berges ou la mise en valeur du paysage fluvial et du rôle historique des activités portuaires. Néanmoins, c'est le territoire du Vieux-Port qui est directement concerné par ces objectifs.

Même s'il est précisé que le Vieux-Port est de juridiction fédérale, il est très peu question de l'indispensable concertation entre la Ville et la Société immobilière du Canada (SIC).

Il convient de rappeler que la SIC a rendu public, en 2017, son Plan directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal, lequel aurait permis de rapprocher les visiteuses et visiteurs du fleuve, notamment par la création d'emmarchements. En outre, les initiatives et demandes de la société civile en faveur d'un meilleur accès au fleuve se multiplient depuis plusieurs années, telles que la proposition des AmiEs du courant Sainte-Marie de transformer le bassin du Quai de l'Horloge en plage ou encore l'événement le Grand Splash de la Fondation Rivières qui rappelle le besoin d'aménager un bassin portuaire près du quai Jacques-Cartier.

Afin d'aménager de façon harmonieuse ce territoire, il est essentiel de mettre au point une entente de développement à long terme entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Canada, avec l'appui du gouvernement du Québec.

Cette entente de développement, en incluant le Vieux-Port dans le périmètre municipal, permettrait de développer une vision intégrée des deux territoires (Vieux-Montréal et Vieux-Port) et un meilleur accès au fleuve en s'appuyant entre autres sur le plan directeur de la SIC.

RECOMMANDATION 30

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer dans le PUM 2050 une mention claire stipulant la nécessité de travailler de concert avec le gouvernement du Canada et la Société immobilière du Canada à la mise en place d'une nouvelle phase d'aménagement du Vieux-Port en vue, notamment de favoriser l'accès au fleuve.

2.1.4 VIEUX-MONTRÉAL

Le Vieux-Montréal est considéré à juste titre comme l'un des territoires emblématiques de la ville dans le projet de PUM. Dans la section 3.3 de la partie 2 dédiée au Vieux-Montréal, on affirme que les efforts entrepris depuis 1964 pour la reconnaissance, la sauvegarde et la mise en valeur de ce territoire fragile doivent être poursuivis pour faire de son identité historique l'assise de son évolution. Il est également question de soutenir la consolidation de ce quartier complet en prenant en compte plusieurs enjeux de cohabitation, d'aménagement et de mobilité. Finalement, on traite de la promotion du Vieux-Montréal comme destination exceptionnelle grâce à son authenticité et ses qualités patrimoniales, culturelles et insulaires exemplaires.

Cependant, il est nécessaire que le PUM reconnaisse que le Vieux-Montréal, au-delà d'être un quartier habité et une destination touristique incontournable, est prioritairement le centre historique de Montréal ce qui lui confère une valeur patrimoniale, identitaire, architecturale, paysagère et archéologique incontestable. Ce carrefour qui conserve les traces du passage des trois cultures - autochtone, française et britannique - qui ont façonné l'évolution de la ville mérite une attention et un soin privilégié. Nous constatons que cet héritage est, insuffisamment mis de l'avant, et que les raisons de l'importance de sa préservation ne sont pas assez explicitées.

En ce qui concerne la mobilité, le projet de PUM dévoile l'intention d'implanter une zone à priorité piétonne pour encourager la protection et la vitalité du territoire, une évolution vers des modes de transport durables et un rehaussement de l'expérience sensorielle de découverte. Afin de favoriser une véritable expérience piétonne, nous insistons sur l'importance de mettre en place une meilleure pédagogie du lieu par la promotion de l'histoire et du patrimoine à travers un affichage à cet effet sur les places publiques, les édifices phares, les lieux archéologiques. Il est nécessaire d'inclure une signalisation d'interprétation historique et patrimoniale pour permettre aux résidentes et résidents et aux touristes d'avoir accès à un accompagnement signalétique lors de leurs déambulations et découvertes.

RECOMMANDATIONS 31 et 32

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'accorder la priorité à la préservation et la mise en valeur du Vieux-Montréal comme centre historique ;
- D'inclure une signalisation historique et patrimoniale dans le processus d'implantation de la zone de priorité piétonne du Vieux-Montréal.

2.1.5 MONT ROYAL

Repère singulier et emblématique de Montréal, le mont Royal fait office de témoin privilégié de l'histoire et de l'identité de la ville. Véritable poumon vert de la métropole, il abrite en son flanc des institutions importantes, offre à la population montréalaise des vues imprenables depuis et vers son sommet, recèle des valeurs patrimoniales, écologiques et paysagères exceptionnelles. Le sentiment d'appartenance envers cette icône naturelle est intarissable et a motivé plusieurs engagements en faveur de sa sauvegarde dès le XIX^e siècle, il en est d'ailleurs question dans la section 3.2.2 du chapitre sur *Les territoires emblématiques*. Certes, la montagne a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des autorités publiques par le passé, au moyen d'interventions et de règlements visant à reconnaître son importance, le besoin de la protéger et de la mettre en valeur. Culture Montréal est d'avis qu'il est nécessaire d'aller plus loin et encourage la Ville et ses alliés à poursuivre leurs efforts pour faire reconnaître le mont Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un autre objectif pour ce territoire emblématique vise à « redonner la place à la mobilité active et collective »⁴⁶. Pour mettre fin à l'importante circulation de transit sur la montagne, la Ville annonçait en 2023 son intention d'interdire l'accès au sommet du mont Royal via la voie Camillien-Houde à tous les véhicules d'ici 2027. En effet, ce principal accès par l'est serait converti en chemin cycliste et piétonnier, accessible seulement aux véhicules d'urgence. Étonnamment, il n'est nulle part mention de ce projet de réaménagement dans le projet de PUM. Pour des questions d'équité et d'accessibilité universelle au sommet, la Ville devrait moduler son intervention en permettant aux autobus de pouvoir circuler sur le mont Royal par le flanc est afin de ne pas priver une partie de la population à cet accès important aux deux versants de la montagne.

⁴⁶ Ville de Montréal, « Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité », Chapitre 3 – Les territoires emblématiques, p.18.

RECOMMANDATIONS 33 et 34

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De modifier son projet de transformation de la voie Camillien-Houde en permettant aux autobus de circuler jusqu'au sommet du mont Royal sur ses deux versants ;
- De poursuivre ses efforts pour faire reconnaître le mont Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3. GOUVERNANCE ET MISE EN ŒUVRE

Bien que la conception et l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité soient attendues depuis quelques années déjà, il est nécessaire pour la Ville de prendre appui et de collaborer étroitement avec un grand écosystème d'acteurs afin d'en concrétiser une vision crédible, porteuse, cohérente et concertée à long terme⁴⁷. En effet, le Plan d'urbanisme est un outil puissant – véritable pacte social, économique et culturel – qui guidera le développement de la métropole pour les prochaines décennies⁴⁸. En outre, le Plan joue un rôle de locomotive pour les autres municipalités du Québec en matière d'urbanisme⁴⁹.

Envisager la métropole de demain et faire la ville autrement nécessitent d'introduire plus de souplesse au niveau réglementaire, d'expérimenter de nouveaux instruments d'urbanisme, de mettre en place des outils fiscaux et d'intervention et d'être proactif en matière de collaboration avec ses divers partenaires. À cet effet, alors que le projet de PUM annonce des orientations panmontréalaises, il faudra mettre en avant une capacité d'innover en matière de gouvernance, faciliter le plus possible la mise en œuvre du Plan et réfléchir à une gestion efficace de son évolution. Plus que jamais les mécanismes développés devront assurer l'équilibre entre efficacité et transparence, cohérence et continuité historique du tissu urbain et inscription de la métropole dans la transition écologique.

3.1 PLANIFICATION EN CONTINU

La stratégie de mise en œuvre repose sur un ensemble intégré de mesures. Culture Montréal salue en particulier le souci de suivi et de reddition de comptes et, tout particulièrement, l'intégration d'un processus formel et périodique d'évaluation de la mise en œuvre au moyen de cibles et d'indicateurs. Nous nous inquiétons par ailleurs de la faisabilité d'un programme si vaste.

RECOMMANDATION 35

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'établir des priorités dans la mise en œuvre de ses orientations et de ses intentions.

⁴⁷ Héritage Montréal, « [Mémoire déposé dans le cadre des consultations de l'Office de consultation publique de Montréal sur le Projet de ville](#) », 2022.

⁴⁸ Dinu Bumbaru, Carole Deniger, « [Pour un Plan d'urbanisme de Montréal digne du XXI^e siècle](#) », Le Devoir, 2019.

⁴⁹ Ordre des urbanistes du Québec, « [Pour une réflexion ancrée dans le territoire et les apprentissages du passé](#) », 2022, p.4.

3.2 CONDITIONS RELATIVES À LA CAPACITÉ DE RÉALISATION

Par son accent panmontréalais et son souci d'équité et de cohérence, le PUM mise sur une complémentarité entre les diverses entités responsables, notamment les arrondissements et les divers services centraux, ainsi que les organismes du secteur de la mobilité. Leur mise en œuvre entraînera assurément un accroissement des besoins en termes de ressources financières et humaines. Alors que des cibles ont été définies pour préciser les résultats attendus pour chacune des orientations du PUM, ces besoins ne sont pas identifiés. Ainsi, il serait utile de réaliser un exercice permettant d'estimer les besoins nécessaires à l'atteinte de ces résultats, notamment en termes de professionnels des métiers associés à l'aménagement, à la mobilité, à la culture et à l'environnement. Cela permettrait en outre d'établir une conversation avec les organismes d'enseignement et avec les associations et ordres professionnels afin d'assurer une cohérence entre les besoins et les ressources.

RECOMMANDATION 36

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'inclure, dans le chapitre sur *La mise en œuvre du PUM*, une estimation des besoins nécessaires à l'atteinte des résultats attendus.

3.3 PROCESSUS D'APPROBATION DES PROJETS ET INSTANCES CONSULTATIVES

L'opérationnalisation de certains des objectifs sous-jacents aux dix orientations du PUM repose sur des outils de contrôle urbanistique de nature discrétionnaire. L'un des outils préconisés est le zonage incitatif, nouvel outil de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dont la responsabilité, à Montréal, revient aux arrondissements.

Le zonage incitatif permet à un demandeur de permis de bénéficier d'une marge excédentaire de développement, par exemple un volume constructif ou une hauteur supplémentaire, en échange d'une contrepartie, comme des aménagements ou équipements d'intérêt collectif. Le zonage incitatif se superpose aux normes existantes plutôt que de les remplacer. Les normes relatives aux usages ne peuvent toutefois être modifiées, contrairement au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Mais comme dans le cas de ce dernier, l'approche requiert des analyses plus poussées que dans le cas des règles normatives, puisque la qualité des projets et l'intérêt de la contrepartie sont en jeu. Le succès

attendu de cette nouvelle règle, à mi-chemin entre les deux autres pouvoirs discrétionnaires des arrondissements que sont le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le PPCMOI, risque d'augmenter la charge de travail des fonctionnaires en arrondissement ainsi que celle des comités consultatifs d'urbanisme (CCU), dont elle exige aussi le recours. Tout cela s'ajoute aux besoins en ressources abordés au point précédent.

Au-delà de la dimension quantitative, l'expertise doit être renforcée, compte tenu en particulier des enjeux montréalais complexes en matière de densification et de requalification, notamment du patrimoine institutionnel et industriel.

S'ils peuvent assurément faciliter la mise en place des cobénéfices associés au concept d'intensification urbaine, les processus discrétionnaires d'approbation des projets nécessiteront aussi certaines précautions, notamment pour éviter les dérapages de type « pas dans ma cour », précautions qu'il serait utile de prévoir.

Le rôle des instances consultatives existantes autres que le CCU que sont le Conseil du patrimoine, le Comité Jacques-Viger, le Comité consultatif en reconnaissance et l'OCPM n'est pas non plus abordé dans la mise en œuvre du PUM. Or compte tenu de leur expertise et de leur regard panmontréalais, ceux-ci jouent un rôle important dans l'atteinte de la cohésion d'ensemble que requiert la vision 2050 de Montréal.

Plus généralement, que ce soit via l'OCPM, les commissions permanentes du conseil municipal, les commissions d'arrondissement ou autres instances, les mécanismes de consultation de la société civile sur les projets sont indispensables.

RECOMMANDATIONS 37 et 38

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De s'assurer que les ressources humaines convoquées dans la mise en œuvre des projets correspondent aux besoins, en termes qualitatifs autant que quantitatifs, en mettant à contribution ses partenaires externes et internes ;
- De confirmer et d'adapter la mission et le mandat des instances consultatives à la vision 2050 de Montréal, notamment en matière de consultation de la société civile.

3.4 COORDINATION AVEC ET ENTRE LES ARRONDISSEMENTS AINSI QU'AVEC LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, MÉTROPOLITAIN ET RÉGIONAUX

Si chaque arrondissement a ses propres caractéristiques et enjeux, les nombreux règlements et procédures peuvent constituer un véritable casse-tête pour les citoyens, les concepteurs et les constructeurs. Il y aurait ainsi avantage à ce que la mise en œuvre du PUM repose sur un cadre commun de règlements et procédures, que les arrondissements pourraient par ailleurs moduler selon leur réalité.

La complexité des procédures et règlements et les délais qui lui sont inévitablement associés risquent aussi de provoquer de la délinquance (des travaux sans permis) qui aura l'effet inverse que celui souhaité, entraînant une dégradation progressive du cadre bâti et du paysage urbain.

Le PUM prévoit l'adoption, par les arrondissements, de plans locaux d'urbanisme et de mobilité (PLUM). La mise en place des outils de coordination et des règles d'harmonisation entre les PLUM des arrondissements avec les objectifs du PUM devient donc nécessaire.

De même, tel qu'esquissé dans le cycle de révision prévu dans le chapitre sur *La mise en œuvre*, il faudra coordonner la révision du PUM et des plans d'action avec les travaux des autres instances de planification à l'échelle de l'agglomération de Montréal et de la communauté régionale métropolitaine ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux dont les plans et actions ont une incidence sur le PUM.

RECOMMANDATION 39 ET 40

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'élaborer un cadre commun de règlements et procédures que les arrondissements pourront toutefois adapter à leur propre réalité et de faire en sorte que ces règlements et procédures soient adaptés au degré de complexité des travaux requis pour la conservation et la requalification du cadre bâti.
- De coordonner ses travaux de planification et de mise en œuvre du PUM avec les autres instances impliquées dans la requalification et le développement du territoire montréalais.

3.5 SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Comme prévu dans le chapitre sur *La mise en œuvre*, la reddition de comptes du PUM s'effectuera en trois étapes: (1) la publication « périodique » d'un bilan des cibles; (2) la publication d'un bilan quinquennal; (3) la tenue d'un rendez-vous aux cinq ans avec la collectivité montréalaise. Si nous saluons le souci de suivi et de reddition de comptes (cf. section 3.1), nous avons de nettes réserves sur la périodicité de cette dernière.

La mobilisation de la collectivité montréalaise autour de la mise en œuvre du PUM 2050 étant une condition de succès du PUM, nous croyons qu'un suivi régulier doit devenir une habitude démocratique, comme c'est le cas du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté en 2011 et qui en était, en 2023, à la 5^e rencontre de son Agora. Nous proposons ainsi que la publication « périodique » du bilan des cibles soit effectuée tous les dix-huit mois et que le rendez-vous avec la collectivité montréalaise soit triennal, plutôt que quinquennal.

Il nous semble également essentiel de mettre en place un comité de suivi du PUM, incluant des organismes externes interpellés par le futur de la métropole, qui se réunirait à intervalles réguliers, annuellement par exemple.

RECOMMANDATIONS 41 et 42

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- De réaliser les trois étapes prévues au suivi et à la reddition de comptes du PUM de la façon suivante :
 - Publication du bilan des cibles à tous les dix-huit mois
 - Publication d'un bilan triennal
 - Rendez-vous triennal avec la collectivité montréalaise
- De mettre en place un comité de suivi du PUM.

3.6 FISCALITÉ ET REQUALIFICATION URBAINE

Qu'il s'agisse de mobilité, de vie collective, de performance environnementale ou d'intensification modulée de l'espace urbain, la majorité des orientations du PUM impliquent

la requalification de morceaux du territoire montréalais. Il en est ainsi de bon nombre des « secteurs d'opportunité » et également des grands ensembles institutionnels, des églises et des cœurs de quartiers, du patrimoine industriel et même des anciens quartiers résidentiels. Cela requerra d'importantes ressources financières et la collaboration de l'ensemble des parties prenantes, tant privées que publiques. À cet effet, un renouvellement des mécanismes de production de projets et une adaptation des ressources humaines sont certes nécessaires. Mais il convient aussi de repenser la fiscalité et de mettre en place un support public mieux adapté aux besoins en la matière. Il faut ainsi mettre en place des solutions fiscales innovantes incitant les propriétaires à entretenir leur patrimoine et les promoteurs à requalifier plutôt que démolir et reconstruire.

RECOMMANDATION 43

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'instaurer un chantier de réflexion sur l'application des nouveaux pouvoirs en matière fiscale conférés aux municipalités en vertu du projet de loi 39, en vue de mettre en place des incitatifs financiers et fiscaux facilitant la requalification du territoire montréalais.

3.7 LE 400^E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

L'année 2042 sera une grande année montréalaise. Même si l'horizon 2050 fixé pour le PUM est lié à l'objectif de carboneutralité, il ne faut toutefois pas négliger, lorsque le contexte le permet, l'année du 400^e anniversaire de Montréal. En effet, depuis le 325^e anniversaire de Montréal (1967), les anniversaires ont constitué des moments importants de mobilisation pour la société montréalaise, non seulement en termes de célébrations, mais surtout en termes de legs culturels.

RECOMMANDATION 44

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- D'intégrer le 400^e anniversaire de Montréal comme l'un des principaux jalons permettant la réalisation des objectifs du PUM.

ANNEXE | LISTE DES RECOMMANDATIONS

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal :

- 1 |** D'enrichir le futur PUM d'un préambule qui mette en lumière la personnalité et l'unicité de la métropole montréalaise.
- 2 |** D'intégrer une place clairement affichée pour la culture au service d'un aménagement qui crée du lien et du sens et qui mette l'humain au centre des préoccupations, dans le chapitre sur la vision du PUM, particulièrement dans le chapitre 1.3 intitulée *Notre expérience urbaine renouvelée*.
- 3 |** D'intégrer dans le PUM 2050 des objectifs clairs liés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- 4 |** D'inclure dans le PUM 2050 la nécessité de constituer un inventaire des ensembles institutionnels et lieux de culte, comprenant un état de situation et une évaluation patrimoniale.
- 5 |** D'identifier et de mettre en place les meilleurs mécanismes d'intervention permettant la sauvegarde et la reconversion des grands ensembles institutionnels.
- 6 |** D'exercer un leadership auprès de la Régie du bâtiment pour favoriser les usages transitoires.
- 7 |** De considérer l'expérimentation en art public temporaire ou éphémère comme un usage transitoire autorisé.
- 8 |** D'identifier des zones polyvalentes – telles que les friches – consacrées à l'expérimentation de l'art public éphémère et temporaire.
- 9 |** De procéder à une mise à jour régulière de cet inventaire pour tenir compte de la transformation et du développement du territoire.
- 10 |** De doter d'œuvres d'art public et d'aménagements les entrées de l'île et de ville afin de créer un impact fort, notamment auprès des visiteuses et visiteurs.
- 11 |** Que le processus d'intégration des artistes en amont des projets d'aménagement soit intégré dans le PUM 2050 et davantage mis en œuvre au sein de la Ville de Montréal.
- 12 |** Que le PUM 2050 inscrive dans ses objectifs, ses cibles et les indicateurs de suivi qui en découlent, la nécessité de préserver et déployer des espaces de création sur l'ensemble du territoire et d'appeler les arrondissements à appliquer leurs compétences en matière de zonage et de réglementation à cette fin,

- 13 |** D'évaluer la mise en place d'un taux de taxe foncière réduit pour les concentrations artistiques ou culturelles permettant ainsi de maintenir, entre autres usages culturels, les ateliers d'artistes, notamment dans les quartiers centraux.
- 14 |** D'examiner et, le cas échéant, de mettre en œuvre des stratégies foncières menées avec l'aide de fiduciaires ou autres partenaires à but non lucratif et communautaire.
- 15 |** D'intégrer le principe d'agent de changement au PUM 2050 en y intégrant la notion de périmètre.
- 16 |** D'accompagner la révision par les arrondissements de leur réglementation en vue d'ajouter des barèmes de décibels mesurables et observables pour faciliter la cohabitation.
- 17 |** D'instaurer une réelle stratégie d'urbanisme autour de la question de la nordicité afin d'adapter au mieux l'utilisation des espaces publics à l'année particulièrement à des fins culturelles.
- 18 |** Recourir à la mixité fonctionnelle, particulièrement en ce qui concerne les écoles, pour renforcer la vie de quartier.
- 19 |** De permettre la tenue et l'implantation de marchés de rue éphémères dans certains secteurs névralgiques de son espace public.
- 20 |** D'intégrer au futur PUM la notion de promenabilité, d'évaluer la performance de ses aménagements à cet égard et de mettre de l'avant des moyens d'améliorer l'espace public pour la favoriser.
- 21 |** De redémarrer le projet Montréal à Pied (MàP), qui permet d'implanter une véritable signalisation d'orientation partout à Montréal, afin notamment de mettre en lumière les lieux d'art, de culture et de patrimoine dans la métropole.
- 22 |** De lancer dans un quartier ciblé un projet pilote qui permettrait aux résidentes et résidents d'en savoir plus sur l'origine et la signification des noms des rues environnantes et de le mettre en œuvre en collaboration avec la société d'histoire locale.
- 23 |** D'inclure la rue Notre-Dame Est, tracé fondateur de Montréal, à son réseau de corridors verts.
- 24 |** De saisir cette occasion pour aménager un parcours riverain dans l'Est en intégrant la culture comme levier de reconnexion des habitants avec le fleuve.
- 25 |** De développer un plan de desserte des infrastructures culturelles pour favoriser le transport collectif lors de la période de pointe culturelle.

- 26 |** D'intégrer la notion de cocktail de transport à son Plan d'urbanisme et de mobilité pour encourager les Montréalaises et les Montréalais à délaisser l'auto solo.
- 27 |** D'intégrer l'espace formé du parc Maisonneuve et du Parc Olympique comme cinquième territoire emblématique dans le PUM 2050.
- 28 |** De procéder à une clarification du statut des divers territoires composant le centre-ville.
- 29 |** De faire du Quartier latin une priorité en vue de redynamiser ce territoire, incluant une vision pour l'aménagement de la rue Berri.
- 30 |** D'intégrer dans le PUM 2050 une mention claire stipulant la nécessité de travailler de concert avec le gouvernement du Canada et la Société immobilière du Canada à la mise en place d'une nouvelle phase d'aménagement du Vieux-Port en vue, notamment de favoriser l'accès au fleuve.
- 31 |** D'accorder la priorité à la préservation et la mise en valeur du Vieux-Montréal comme centre historique.
- 32 |** D'inclure une signalisation historique et patrimoniale dans le processus d'implantation de la zone de priorité piétonne du Vieux-Montréal.
- 33 |** De modifier son projet de transformation de la voie Camillien-Houde en permettant aux autobus de circuler jusqu'au sommet du mont Royal sur ses deux versants.
- 34 |** De poursuivre ses efforts pour faire reconnaître le mont Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 35 |** D'établir des priorités dans la mise en œuvre de ses orientations et de ses intentions.
- 36 |** D'inclure, dans le chapitre sur *La mise en œuvre du PUM*, une estimation des besoins nécessaires à l'atteinte des résultats attendus.
- 37 |** De s'assurer que les ressources humaines convoquées dans la mise en œuvre des projets correspondent aux besoins, en termes qualitatifs autant que quantitatifs, en mettant à contribution ses partenaires externes et internes.
- 38 |** De confirmer et d'adapter la mission et le mandat des instances consultatives à la vision 2050 de Montréal, notamment en matière de consultation de la société civile.
- 39 |** D'élaborer un cadre commun de règlements et procédures que les arrondissements pourront toutefois adapter à leur propre réalité et de faire en sorte que ces règlements et procédures soient adaptés au degré de complexité des travaux requis pour la conservation et la requalification du cadre bâti.

40 | De coordonner ses travaux de planification et de mise en œuvre du PUM avec les autres instances impliquées dans la requalification et le développement du territoire montréalais.

41 | De réaliser les trois étapes prévues au suivi et à la reddition de comptes du PUM de la façon suivante :

- + Publication du bilan des cibles à tous les dix-huit mois;
- + Publication d'un bilan triennal;
- + Rendez-vous triennal avec la collectivité montréalaise.

42 | De mettre en place un comité de suivi du PUM.

43 | D'instaurer un chantier de réflexion sur l'application des nouveaux pouvoirs en matière fiscale conférés aux municipalités en vertu du projet de loi 39, en vue de mettre en place des incitatifs financiers et fiscaux facilitant la requalification du territoire montréalais.

44 | D'intégrer le 400^e anniversaire de Montréal comme l'un des principaux jalons permettant la réalisation des objectifs du PUM.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat de plusieurs heures de recherche et de consultation réalisées auprès de personnes impliquées dans le développement et l'aménagement culturel de Montréal et de membres engagés de Culture Montréal sans qui ce document n'aurait pas eu la même pertinence. Il a été conçu par Pierre-François Sempéré et Anne Bernard, avec la collaboration du sous-comité PUM 2050 que nous remercions aussi chaleureusement.

Le sous-comité PUM 2050 était composé de : Marie Lessard, Jean-Robert Choquet, Dinu Bumbaru, Marcel Barthe, Isabelle Dumas, Mathieu Grondin, Francyne Lord, Pablo Maneyrol, Ron Rayside, Emmanuel Rondia, Fanie St-Michel, Maryline Thibault et François-Xavier Tremblay.

L'équipe de Culture Montréal tient également à remercier : Taïka Baillargeon (Héritage Montréal), Xavier Bordeleau et Jon Weisz (Les SMAQ), Patrice Castonguay (Les Survenants), Catherine Charron (Conseil des métiers d'art du Québec), Noémie Pascal (Partenariat du Quartier des spectacles) et Gilles Renaud (Ateliers créatifs Montréal).